

***** La parole aux filles *****

Appel Parlementaire

Sommet Parlementaire Mondial en amont des G8 & G20

Paris, le 17 mai 2011

1. **Un monde nouveau voit le jour et il comprend sept milliards de femmes, hommes, jeunes filles et jeunes garçons. Cependant survivent toujours parmi nous des idées hors d'âge, propres à un monde où nombreux méprisent les jeunes filles soit par cruauté, soit par oubli. De nouvelles idées sont à la portée des leaders du G8/G20. Elles sont à la fois justes, simples et réalistes: améliorer la performance de l'aide au développement en ciblant celles qui en ont le plus besoin – les filles – et investir dans des interventions peu coûteuses aux bénéfices et dividendes multiples, et qui portent la promesse de transformer vies, individus, familles et sociétés en brisant les chaînes de la pauvreté intergénérationnelle par un accès plus large à la planification familiale.**
2. Nous, Parlementaires des pays du G8 et du G20, d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe réunis à l'Assemblée Nationale en amont du Sommet du G8 à Deauville sous la présidence française – la France pays berceau des droits de l'Homme – pour mettre l'accent sur deux aspects touchant les droits de l'Homme, parmi les plus négligés - la situation des jeunes filles et les enjeux de population.
3. Ces défis sont majeurs :
 - 3.1. La terre va atteindre 7 milliards d'humains en 2011 pour la première fois de son histoire, parmi eux, 1,2 milliards de jeunes qui vont bientôt fonder leurs propres familles. Leurs choix en matière de procréation seront déterminants pour l'avenir de la planète.
 - 3.2. 600 millions de jeunes filles vivant aujourd'hui dans des pays en développement se trouvent en situation de vulnérabilité, d'injustices, d'iniquités et d'inégalités, telles qu'induites par le travail domestique forcé ou encore par des situations de conflit et sortie de conflit, qui constituent des obstacles majeurs au développement social et humain au niveau personnel de ces filles et pour leurs sociétés.
4. La croissance démographique rapide dans les pays en voie de développement nuit sérieusement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en rendant impossible l'accès pour une population toujours croissante aux services de santé, d'éducation, à une nutrition suffisante et à des opportunités d'emploi. Pour les 72 pays connaissant une décroissance démographique, le non-renouvellement des générations pose un défi majeur de réorganisation des sociétés concernées dans les années à venir.
5. Nous, Parlementaires, sommes convaincus que les violations aux droits humains dont sont victimes les jeunes filles sont un frein au développement. Devenir les actrices d'un monde en marche est leur droit. Leur avenir est donc notre défi, et leur bien-être, notre priorité.
6. Nous, Parlementaires, nous engageons à soutenir la réalisation par nos gouvernements de leurs engagements à garantir santé, dignité et droits à chaque être humain et à lutter durablement contre la pauvreté. Chaque femme, quelle que soit son origine a le droit d'avoir le nombre d'enfants qu'elle souhaite, et pour ceci, d'avoir accès aux informations, services, et produits pour lui permettre d'exercer ce choix. C'est pourquoi nous réaffirmons les droits humains de chaque individu et ce faisant, la nécessité, tout en respectant les croyances de chacun, de séparer le religieux, la tradition et les pratiques culturelle du politique comme condition première à cette fin.

7. Nous, Parlementaires de toutes les régions du monde, appelons les membres du G8 et du G20, les gouvernements partenaires, les organismes bailleurs de fonds, agences et banques de développement à :

7.1. Investir massivement en direction des filles, pour :

- 7.1.1. **Savoir où sont les filles**, en recueillant des données locales à la fois précises et fiables sur la situation des jeunes filles, notamment en santé et éducation, afin de rendre leurs vulnérabilités plus visibles, révéler là où elles sont exclues et établir quelle part des politiques de développement leur est attribuée.
- 7.1.2. **Développer leur potentiel**, en faisant de l'achèvement de l'enseignement secondaire puis de l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi une priorité pour les adolescentes tout en investissant dans des programmes stratégiques axés sur leurs besoins spécifiques et leur développement personnel.
- 7.1.3. **Défendre leur autonomie**, en mettant fin aux unions forcées et mariages d'enfants, et toute autre forme de violence envers les jeunes filles ainsi qu'en leur assurant un accès équitable et de qualité aux services de santé, éducation, assistance sociale et protection juridique en introduisant si nécessaire des droits spéciaux dans les législations.
- 7.1.4. **Leur consacrer l'infrastructure nécessaire** à des espaces sûrs et accessibles où leur santé, capital social et ressources économiques puissent être renforcées, les préparant et les équipant ainsi mieux pour leur passage à l'âge adulte.

7.2. Faire des enjeux de population une priorité du développement, en:

- 7.2.1. Fournissant un **accès universel à la santé sexuelle et reproductive** en assurant la disponibilité des contraceptifs, en éliminant les obstacles à l'accès aux services de planification familiale et en proposant et soutenant législations et services d'avortement sécurisé. Pour les 215 millions de femmes qui souhaitent éviter une grossesse et qui n'ont pas accès à des méthodes modernes de contraception, un soutien politique, législatif et financier ambitieux doit être entrepris.
- 7.2.2. Plaçant les **besoins spécifiques des jeunes générations** au centre de l'action internationale et des investissements pour la santé mondiale en renforçant par exemple les services intégrés de prévention du VIH/SIDA et de santé reproductive et planification familiale pour jeunes filles afin de mieux tenir compte des risques spécifiques auxquels elles sont confrontées.
- 7.2.3. Encourageant **l'intégration des enjeux démographiques dans les politiques de développement durable et celles concernant l'usage des ressources naturelles**, notamment dans les préparatifs pour la conférence onusienne de Rio+20 sur le développement durable qui aura lieu en 2012. Le monde doit viser à une utilisation plus durable des ressources planétaires afin de protéger et garantir nos ressources naturelles, nécessité impérieuse pour améliorer santé, nutrition et besoins de base des sociétés humaines, et au-delà pour le développement futur et le bien-être humain.

- 7.3. **Ne pas transiger sur les engagements financiers**, en particulier pour la santé, la population et les droits de l'Homme:
- 7.3.1. En gardant le cap sur **l'augmentation de l'aide publique au développement à 0,7%** du PIB selon les engagements qui ont été pris à l'ONU et au sein de l'Union européenne. Selon de récents sondages, les opinions publiques des pays développés y sont largement favorables.ⁱⁱ
 - 7.3.2. En **concrétisant les engagements de Muskoka** sur la santé maternelle et infantile au moyen de financements additionnels, notamment en réalisant l'engagement parlementaire international pris à Ottawa en 2002, et réitéré à Strasbourg en 2004, à Bangkok en 2006 et à Addis-Abeba en 2009ⁱⁱⁱ, de consacrer 10% de l'aide publique développement aux questions de population et procréation.
 - 7.3.3. En **fournissant des informations précises et détaillées** sur leurs engagements spécifiques, sur le rythme et volume des attributions budgétaires ainsi que sur leurs plans d'impliquer la société civile dans l'identification de secteurs prioritaires pour leurs interventions et la fourniture de services.
 - 7.3.4. En **analysant d'une façon critique les dépenses au titre de l'aide publique au développement** afin de privilégier des interventions qui ont jusqu'à une période récente été négligées et politisées à tort telle la lutte contre la mortalité maternelle et pour la santé reproductive (OMD5) et qui porteront de meilleurs résultats à moindres coûts via par exemple des programmes de prévention plus efficaces, tels ceux adaptés aux adolescentes mais aussi plus larges et plus efficaces.
 - 7.3.5. En tenant compte de l'objectif d'égalité entre femmes et hommes qui malgré d'important progrès, reste loin d'être atteint. Puisque **femmes et hommes continuent de vivre des réalités très différentes**, les politiques de développement doivent être adaptées pour enfin endiguer entre autres la féminisation de la pandémie du VIH/Sida, en particulier au sein des jeunes générations, mais également pour améliorer la représentation des femmes dans les organes décisionnels et ce, d'autant que l'octroi de l'aide se fonde désormais sur son appropriation par les autorités des pays partenaires.
8. Nous, Parlementaires, avons un droit légitime à exiger que nos gouvernements nous rendent compte, nous tiennent informés, nous impliquent, à bénéficier d'outils d'analyse ainsi qu'à jouer un rôle actif sur l'utilisation des ressources budgétaires pour l'aide publique au développement et les décisions qui l'entourent. Veiller à une utilisation transparente et efficace de l'aide au développement, promouvoir la démocratie et accords internationaux tout en renforçant les efforts visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement est la responsabilité de tous. Veiller à ce que ceux-ci profitent à tous est notre devoir. A cette fin, nous nous engageons à rassembler les progrès réalisés par les pays du G8/G20 sur ces engagements et de les rendre disponible aux Parlements, gouvernements et citoyens dans un format accessible et moderne.
9. Nous, Parlementaires, rappelons notre engagement en direction des programmes d'actions du Caire (1994), de Pékin (1995) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000) et enjoignons Chefs d'Etats des G8 et G20 à honorer les leurs.

ⁱ Slogan officiel de la Présidence française du G8/G20 en 2011.

ⁱⁱ Eurobarometre Spécial 352, septembre 2010, "Europeans, development aid and the MDGs". Selon ce sondage, 89% des européens interrogés se prononcent en faveur de l'importance de l'aide publique au développement et 50% sont en faveur de son augmentation.

ⁱⁱⁱ Les Conférences Parlementaires Internationales sur la mise en oeuvre du Programme d'action émanant de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (IPCI/ICPD) ont eu lieu en 2002 à Ottawa, 2004 à Strasbourg, en 2006 à Bangkok et 2009 à Addis Abeba et ont dégagé un consensus international parlementaire afin que 10% des budget de développement devraient être consacré aux questions dites de population, ce qui comprend les interventions liées à l'accès à la planification familiale, à la santé reproductive, à la lutte contre les MST, le Sida et la recherche dans ces domaines.